

**DEUXIÈME SUPPLEMENT EN DATE DU 4 DECEMBRE 2019
AU PROSPECTUS DE BASE EN DATE DU 24 JUIN 2019**

AMUNDI FINANCE EMISSIONS

en qualité d'émetteur
(Société anonyme de droit français)

CREDIT AGRICOLE S.A.

en qualité de garant des Titres émis par Amundi Finance Emissions
(Société anonyme de droit français)

**PROGRAMME D'EMISSION D'OBLIGATIONS
de 10.000.000.000 d'euros**

Le présent supplément (le "**Supplément**" ou le "**Deuxième Supplément**") complète et doit être lu conjointement avec le prospectus de base relatif au programme d'émission d'obligations de 10.000.000.000 d'euros d'Amundi Finance Emissions (l'"**Emetteur**") qui a reçu le visa de l'Autorité des marchés financiers (l'"**AMF**") n° 19-295 en date du 24 juin 2019 et le premier supplément au prospectus de base qui a reçu le visa de l'AMF n° 19-440 en date du 16 septembre 2019 (le "**Premier Supplément**"), qui ensemble constituent le prospectus de base (le "**Prospectus de Base**").

Le Deuxième Supplément a été soumis à l'approbation de l'AMF qui l'a visé sous le n°19-560 le 4 décembre 2019, en sa qualité d'autorité compétente pour approuver ce Supplément comme un supplément au Prospectus de Base au sens de l'article 16.1 de la Directive 2003/71/CE du Parlement Européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée par la Directive 2010/73/UE du Parlement Européen et du Conseil du 24 novembre 2010 (la "**Directive Prospectus**").

A l'exception de ce qui figure dans le présent Supplément, aucun fait nouveau, erreur ou inexactitude qui est susceptible d'avoir une influence significative sur l'évaluation des Titres n'est survenu ou n'a été constaté depuis la publication du Prospectus de Base.

Dans l'hypothèse d'une contradiction entre toute déclaration faite dans le présent Supplément et toute déclaration contenue ou incorporée par référence dans le Prospectus de Base, les déclarations du présent Supplément prévaudront.

Ce Deuxième Supplément a pour objet de mettre à jour les chapitres suivants du Prospectus de Base:

- La page de couverture de Prospectus de Base en ce qui concerne la mise à jour de la notation de crédit à long terme du Garant par Moody's
- Le « Résumé du Programme » en page 8 et suivantes ;
- Les « Documents incorporés par référence » en page 70 et suivantes ;
- L'Annexe - « Résumé de l'Emission » du « Modèle de Conditions Définitives » en page 189 et suivantes,
- Le chapitre « Informations Générales » en page 335 et suivantes,

suite à la publication :

- Amendement au Document d'Enregistrement Universel et les Éléments Financiers au 30 septembre 2019, qui incluent les états financiers de Crédit Agricole S.A. et du Groupe Crédit Agricole pour le troisième trimestre et les neuf premiers mois de l'année 2019, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 13 novembre 2019 sous le numéro 19-0756-A01.

Le Prospectus de Base et ce Deuxième Supplément sont disponibles sur (a) le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org), (b) le site Internet de l'Emetteur (www.amundi-finance-emissions.com) et des copies pourront être obtenues auprès de l'établissement désigné de l'Emetteur, du Garant et de l'Agent Payeur.

Conformément à l'Article 212-25 du Règlement Général de l'AMF, tel qu'amendé, dans le cadre d'une offre au public, les investisseurs qui ont déjà accepté d'acheter des Obligations ou d'y souscrire, avant que le Supplément ne soit publié ont le droit de retirer leur acceptation pendant une période de deux jours ouvrés après la publication du présent Supplément (soit jusqu'au 9 décembre 2019 17h00).

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES.....	3
PAGE DE COUVERTURE DU PROSPECTUS DE BASE.....	4
RESUME DU PROGRAMME	5
DOCUMENTS INCORPORES PAR REFERENCE	10
MODELE DE CONDITIONS DEFINITIVES TITRES DE [PLUS]/[MOINS] DE 100.000 EUROS.....	19
INFORMATIONS GENERALES	24
RESPONSABILITE DU DEUXIÈME SUPPLEMENT.....	25

PAGE DE COUVERTURE DU PROSPECTUS DE BASE

Le quatrième paragraphe de la page 1 du Prospectus de Base est supprimé et remplacé comme suit :

Ni l'Emetteur, ni les Titres ne feront l'objet d'une notation dans le cadre du Programme. Le Garant fait l'objet (i) d'une notation de crédit à long et à court terme A+/Perspective stable/A-1 («long and short-term Issuer Credit Ratings of A/Stable outlook/A-1») par Standard & Poor's Credit Market Services France SAS ("**Standard & Poor's**") et Aa3/Perspective stable/P-1 par Moody's Investors Service Limited ("**Moody's**") et d'une notation de risque de défaut à long terme et à court terme A+/Perspective stable/F1 par Fitch Ratings Limited ("**Fitch**").

RESUME DU PROGRAMME

1. Les « Informations financières sélectionnées du Garant » de l'Élément B.12 de la section B intitulée "Émetteur et Garant" du « Résumé du Programme » en page 12 et suivantes du Prospectus de Base est supprimé et remplacé comme suit :

B.12	Informations financières historiques clés sélectionnées :	<p style="text-align: center;"><u>Informations financières sélectionnées du Garant</u></p> <p style="text-align: center;"><i>Informations financières sélectionnées du Groupe Crédit Agricole</i></p>																												
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 15%;"></th> <th style="width: 12.5%;">01/01/2017 - 31/12/2017</th> <th style="width: 12.5%;">01/01/2017 - 31/12/2017</th> <th style="width: 12.5%;">01/01/2018 - 31/12/2018</th> <th style="width: 12.5%;">01/01/2018 - 31/12/2018</th> <th style="width: 12.5%;">Variation 12M 2017¹/ 12M 2018²</th> <th style="width: 12.5%;">Variation 12M 2017³/ 12M 2018⁴</th> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">(audité)</td> <td style="text-align: center;">(sous-jacent non audité)</td> <td style="text-align: center;">(audité)</td> <td style="text-align: center;">(sous-jacent non audité)</td> <td style="text-align: center;">(audité)</td> <td style="text-align: center;">(sous-jacent non audité)</td> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Produit net bancaire (milliards d'euros)</td> <td style="text-align: center;">32,1</td> <td style="text-align: center;">32,3⁵</td> <td style="text-align: center;">32,8</td> <td style="text-align: center;">32,8⁶</td> <td style="text-align: center;">+2,3%</td> <td style="text-align: center;">+1,5%</td> </tr> <tr> <td>Résultat net (Part du Groupe - milliards d'euros)</td> <td style="text-align: center;">6,5</td> <td style="text-align: center;">7,1⁷</td> <td style="text-align: center;">6,8</td> <td style="text-align: center;">6,8⁸</td> <td style="text-align: center;">+4,7%</td> <td style="text-align: center;">(3,8)%</td> </tr> </tbody> </table>				01/01/2017 - 31/12/2017	01/01/2017 - 31/12/2017	01/01/2018 - 31/12/2018	01/01/2018 - 31/12/2018	Variation 12M 2017 ¹ / 12M 2018 ²	Variation 12M 2017 ³ / 12M 2018 ⁴		(audité)	(sous-jacent non audité)	(audité)	(sous-jacent non audité)	(audité)	(sous-jacent non audité)	Produit net bancaire (milliards d'euros)	32,1	32,3 ⁵	32,8	32,8 ⁶	+2,3%	+1,5%	Résultat net (Part du Groupe - milliards d'euros)	6,5	7,1 ⁷	6,8	6,8 ⁸	+4,7%	(3,8)%
	01/01/2017 - 31/12/2017	01/01/2017 - 31/12/2017	01/01/2018 - 31/12/2018	01/01/2018 - 31/12/2018	Variation 12M 2017 ¹ / 12M 2018 ²	Variation 12M 2017 ³ / 12M 2018 ⁴																								
	(audité)	(sous-jacent non audité)	(audité)	(sous-jacent non audité)	(audité)	(sous-jacent non audité)																								
Produit net bancaire (milliards d'euros)	32,1	32,3 ⁵	32,8	32,8 ⁶	+2,3%	+1,5%																								
Résultat net (Part du Groupe - milliards d'euros)	6,5	7,1 ⁷	6,8	6,8 ⁸	+4,7%	(3,8)%																								
<p>(1) 01/01/2017 – 31/12/2017.</p> <p>(2) 01/01/2018 – 31/12/2018.</p> <p>(3) 01/01/2017 – 31/12/2017 – voir la note de bas de page 5 pour les retraitements concernant le produit net bancaire et la note de bas de page 7 pour les retraitements concernant le résultat net (Part du Groupe).</p> <p>(4) 01/01/2018 – 31/12/2018 – voir la note de bas de page 6 pour les retraitements concernant le produit net bancaire et la note de bas de page 8 pour les retraitements concernant le résultat net (Part du Groupe).</p> <p>(5) Les informations au 31 décembre 2017 ont été retraitées des spreads émetteurs (AHM), du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC), des provisions épargne logement (LCL/AHM/CR), de l'ajustement du coût des passifs (CR), de la soulte <i>liability management</i> (AHM), de l'amende Exchange Images Chèques, des coûts d'intégration Pioneer (GEA), des coûts d'intégration des trois banques italiennes (BPI), de la cession Eurazeo (AHM), de la cession BSF (GC), de la variation des écarts d'acquisition (AHM) et des coûts d'acquisition CA Italie (BPI).</p> <p>(6) Les informations au 31 décembre 2018 ont été retraitées du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC), des provisions épargne logement (LCL/AHM/CR), des coûts d'intégration Pioneer (GEA), des coûts d'intégration des trois banques italiennes (BPI), de l'amende BCE (AHM), de l'amende FCA Bank (SFS), et de la variation des écarts d'acquisition (AHM).</p> <p>(7) Les informations au 31 décembre 2017 ont été retraitées des spreads émetteurs (AHM), du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC), des provisions épargne logement (LCL/AHM/CR), de l'ajustement du coût des passifs (CR), de la soulte <i>liability management</i> (AHM), de l'amende Exchange Images Chèques, des coûts d'intégration Pioneer (GEA), des coûts d'intégration des trois banques italiennes (BPI), de la cession Eurazeo (AHM), de la cession BSF (GC), de la variation des écarts d'acquisition (AHM), de la surtaxe IS, du remboursement taxe dividende 3%, de la revalorisation des impôts différés et des coûts d'acquisition CA Italie (BPI).</p> <p>(8) Les informations au 31 décembre 2018 ont été retraitées du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC), des provisions épargne logement (LCL/AHM/CR), des coûts d'intégration Pioneer (GEA), des coûts d'intégration des trois banques italiennes (BPI), de l'amende BCE (AHM), de l'amende FCA Bank (SFS), et de la variation des écarts d'acquisition (AHM).</p>																														
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 15%;"></th> <th style="width: 12.5%;">01/01/2018 - 30/09/2018</th> <th style="width: 12.5%;">01/01/2018 - 30/09/2018</th> <th style="width: 12.5%;">01/01/2019 - 30/09/2019</th> <th style="width: 12.5%;">01/01/2019 - 30/09/2019</th> <th style="width: 12.5%;">Variation 9M 2018¹/ 9M 2019²</th> <th style="width: 12.5%;">Variation 9M 2018³/ 9M 2019⁴</th> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">(non audité)</td> <td style="text-align: center;">(sous-jacent/ non audité)⁵</td> <td style="text-align: center;">(non audité)</td> <td style="text-align: center;">(sous-jacent/ non audité)⁶</td> <td style="text-align: center;">(non audité)</td> <td style="text-align: center;">(sous-jacent non audité)</td> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Produit net bancaire (milliards d'euros)</td> <td style="text-align: center;">24,73</td> <td style="text-align: center;">24,75</td> <td style="text-align: center;">24,90</td> <td style="text-align: center;">25,20</td> <td style="text-align: center;">+0,7%</td> <td style="text-align: center;">+1,8%</td> </tr> <tr> <td>Résultat net (Part du Groupe - milliards d'euros)</td> <td style="text-align: center;">5,27</td> <td style="text-align: center;">5,22</td> <td style="text-align: center;">5,01</td> <td style="text-align: center;">5,21</td> <td style="text-align: center;">(5,0)%</td> <td style="text-align: center;">(0,3)%</td> </tr> </tbody> </table>				01/01/2018 - 30/09/2018	01/01/2018 - 30/09/2018	01/01/2019 - 30/09/2019	01/01/2019 - 30/09/2019	Variation 9M 2018 ¹ / 9M 2019 ²	Variation 9M 2018 ³ / 9M 2019 ⁴		(non audité)	(sous-jacent/ non audité) ⁵	(non audité)	(sous-jacent/ non audité) ⁶	(non audité)	(sous-jacent non audité)	Produit net bancaire (milliards d'euros)	24,73	24,75	24,90	25,20	+0,7%	+1,8%	Résultat net (Part du Groupe - milliards d'euros)	5,27	5,22	5,01	5,21	(5,0)%	(0,3)%
	01/01/2018 - 30/09/2018	01/01/2018 - 30/09/2018	01/01/2019 - 30/09/2019	01/01/2019 - 30/09/2019	Variation 9M 2018 ¹ / 9M 2019 ²	Variation 9M 2018 ³ / 9M 2019 ⁴																								
	(non audité)	(sous-jacent/ non audité) ⁵	(non audité)	(sous-jacent/ non audité) ⁶	(non audité)	(sous-jacent non audité)																								
Produit net bancaire (milliards d'euros)	24,73	24,75	24,90	25,20	+0,7%	+1,8%																								
Résultat net (Part du Groupe - milliards d'euros)	5,27	5,22	5,01	5,21	(5,0)%	(0,3)%																								
<p>(1) 01/01/2018 – 30/09/2018.</p> <p>(2) 01/01/2019 – 30/09/2019.</p> <p>(3) 01/01/2018 – 30/09/2018 – Les informations au 30 septembre 2018 ont été retraitées du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC), des provisions épargne logement (LCL/AHM/CR), des coûts d'intégration Pioneer (GEA), du coût d'intégration des trois banques italiennes (BPI), de l'amende BCE (AHM) et de la variation des écarts d'acquisition (AHM).</p>																														

- (4) 01/01/2019 – 30/09/2019 – Les informations au 30 septembre 2019 ont été retraitées du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC) et des provisions épargne logement (LCL/AHM/CR).
- (5) Les informations au 30 septembre 2018 ont été retraitées du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC), des provisions épargne logement (LCL/AHM/CR), des coûts d'intégration Pioneer (GEA), du coût d'intégration des 3 banques italiennes (BPI), de l'amende BCE (AHM) et de la variation des écarts d'acquisition (AHM).
- (6) Les informations au 30 septembre 2019 ont été retraitées du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC) et des provisions épargne logement (LCL/AHM/CR).

Ratios du Groupe Crédit Agricole	31/12/2017 (non audité)	31/12/2018 (non audité)	30/09/2019 (non audité)
Bâle 3 Ratio Common Equity Tier 1 non phasé	14,9%	15,0%	15,5%
Bâle 3 Ratio Tier 1 phasé	16,2%	16,2%	16,5%
Bâle 3 Ratio global phasé	18,6%	18,7%	18,9%

Informations financières sélectionnées de Crédit Agricole S.A.

<i>(Données consolidées en millions d'euros)</i>	01/01/2017 – 31/12/2017 (audité)	01/01/2017 – 31/12/2017 (sous-jacent/ non audité)	01/01/2018 – 31/12/2018 (audité)	01/01/2018 – 31/12/2018 (sous-jacent/ non audité)	Variation 12M 2017^{1/}/ 12M 2018² (audité)	Variation 12M 2017^{3/}/ 12M 2018⁴ (sous-jacent/ non audité)
Compte de résultat						
Produit net bancaire	18 634	18 772 ⁵	19 736	19 694 ⁶	+5,9%	+4,9%
Résultat brut d'exploitation	6 431	6 745 ⁵	7 147	7 165 ⁶	+11,1%	+6,2%
Résultat net	4 216	4 447 ⁷	5 027	5 026 ⁸	+19,2%	+13,0%
Résultat net du groupe	3 649	3 925⁷	4 400	4 405⁸	+20,6%	+12,2%

(1) 01/01/2017 – 31/12/2017.

(2) 01/01/2018 – 31/12/2018.

(3) 01/01/2017 – 31/12/2017 – voir la note de bas de page 5 pour les retraitements concernant le produit net bancaire et la note de bas de page 7 pour les retraitements concernant le résultat net (Part du Groupe).

(4) 01/01/2018 – 31/12/2018 – voir la note de bas de page 6 pour les retraitements concernant le produit net bancaire et la note de bas de page 8 pour les retraitements concernant le résultat net (Part du Groupe).

(5) Les informations au 31 décembre 2017 ont été retraitées des spreads émetteurs (AHM), du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC), des provisions épargne logement (LCL/AHM), de la soultte *liability management* (AHM), de l'amende Echange Images Chèques (A), des coûts d'intégration Pioneer (GEA), des coûts d'intégration 3 banques italiennes (BPI), de la cession Eurazeo (AHM), de la cession BSF (GC), de la variation des écarts d'acquisition (AHM) (B), et des coûts d'acquisition CA Italie (BPI).

(6) Les informations au 31 décembre 2018 ont été retraitées du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC), des provisions épargne logement (LCL/AHM), des coûts d'intégration Pioneer (GEA), des coûts d'intégration 3 banques italiennes (BPI), de l'amende BCE (AHM), de l'amende FCA Bank (SFS) et de la variation des écarts d'acquisition (AHM).

(7) Les informations au 31 décembre 2017 ont été retraitées des spreads émetteurs (AHM), du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC), des provisions épargne logement (LCL/AHM), de la soultte *liability management* (AHM), de l'amende Echange Images Chèques (A), des coûts d'intégration Pioneer (GEA), des coûts d'intégration 3 banques italiennes (BPI), de la cession Eurazeo (AHM), de la cession BSF (GC), de la variation des écarts d'acquisition (AHM) (B), de la surtaxe IS, du remboursement taxe dividende 3%, de la revalorisation impôts différés et des coûts d'acquisition CA Italie (BPI).

(8) Les informations au 31 décembre 2018 ont été retraitées du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC), des provisions épargne logement (LCL/AHM), des coûts d'intégration Pioneer (GEA), des coûts d'intégration 3 banques italiennes (BPI), de l'amende BCE (AHM), de l'amende FCA Bank (SFS) et de la variation des écarts d'acquisition (AHM).

<i>(Données consolidées en millions d'euros)</i>	01/01/2018 – 30/09/2018 <i>(non audité)</i>	01/01/2018 – 30/09/2018 <i>(sous-jacent/ non audité)⁵</i>	01/01/2019 – 30/09/2019 <i>(non audité)</i>	01/01/2019 – 30/09/2019 <i>(sous-jacent/ non audité)⁶</i>	Variation 9M 2018 ¹ / 9M 2019 ² <i>(non audité)</i>	Variation 9M 2018 ³ / 9M 2019 ⁴ <i>(sous-jacent/ non audité)</i>
Compte de résultat						
Résultat net bancaire	14 882	14 880	15 034	15 155	+1,0%	+1,8%
Résultat brut d'exploitation	5 507	5 525	5 534	5 654	+0,5%	+2,3%
Résultat net	3 866	3 797	3 637	3 720	(5,9)%	(2,0)%
Résultat net du groupe	3 393	3 338	3 183	3 264	(6,2)%	(2,2)%

(1) 01/01/2018 – 30/09/2018.

(2) 01/01/2019 – 30/09/2019.

(3) 01/01/2018 – 30/09/2018 – Les informations au 30 septembre 2018 ont été retraitées du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC), des provisions épargne logement (LCL/AHM), des coûts d'intégration Pioneer (GEA), des coûts d'intégration des 3 banques italiennes (BPI), de l'amende BCE (AHM) et de la variation des écarts d'acquisition (AHM).

(4) 01/01/2019 – 30/09/2019 – Les informations au 30 septembre 2019 ont été retraitées du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC) et des provisions épargne logement (LCL/AHM).

(5) Les informations au 30 septembre 2018 ont été retraitées du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC), des provisions épargne logement (LCL/AHM), des coûts d'intégration Pioneer (GEA), des coûts d'intégration des 3 banques italiennes (BPI), de l'amende BCE (AHM) et de la variation des écarts d'acquisition (AHM).

(6) Les informations au 30 septembre 2019 ont été retraitées du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC) et des provisions épargne logement (LCL/AHM).

(Données consolidées en milliards d'euros)	31/12/2017 (audité)	31/12/2018 (audité)	30/09/2019 (non audité)
Total du bilan	1 550,3	1 624,4	1 781,0
Prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit	754,1	782,4	811,5
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	676,3	729,1	762,7
Capitaux propres (part du Groupe)	58,1	58,8 ¹	62,3
Total capitaux propres	64,7	65,5	69,1

(1) L'impact résultant de la première application de la nouvelle norme IFRS 9, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018, est de - 1.141 millions d'euros sur les capitaux propres, dont - 921 millions d'euros en part du groupe.

Ratios de Crédit Agricole S.A.	31/12/2017 (non audité)	31/12/2018 (non audité)	30/09/2019 (non audité)
Bâle 3 Ratio Common Equity Tier 1 non phasé	11,7%	11,5%	11,7%
Bâle 3 Ratio Tier 1 phasé	14,1%	13,7%	13,4%
Bâle 3 Ratio global phasé	18,3%	17,8%	17,1%

		<p>Il ne s'est produit aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du Garant ou du groupe Crédit Agricole S.A. depuis le 30 septembre 2019, autres que ceux décrits, le cas échéant, dans ce résumé.</p> <p>Il ne s'est produit aucune détérioration significative de nature à avoir des répercussions sur les perspectives du Garant depuis le 31 décembre 2018 autres que celles décrites, les cas échéant, dans ce résumé.</p>
--	--	---

2. L'Elément B.13 de la section B intitulée "*Emetteur et Garant*" du « Résumé du Programme » en page 16 du Prospectus de Base concernant Crédit Agricole S.A. est supprimé dans son intégralité et remplacé comme suit :

B.13	Événements récents revêtant une importance significative pour l'évaluation de la solvabilité	<p><u>Crédit Agricole S.A.</u></p> <p>Le Conseil d'Etat vient de rendre une décision reconnaissant la déductibilité d'une charge de 2,3 milliards d'euros supportée par Crédit Agricole S.A. en 2012 à l'occasion de la cession de la banque grecque Emporiki.</p> <p>Le résultat du 4^e trimestre 2019 du Garant et du Groupe Crédit Agricole sera positivement impacté par cette reprise de provision à hauteur de 1 038 millions d'euros. En application des engagements annoncés lors de la présentation du Plan à Moyen terme le 6 juin 2019, le Garant consacrera cette somme à une première tranche du démantèlement partiel du mécanisme de garantie Switch, début 2020, si les conditions le permettent. De fait, l'impact de la décision sur le ratio CET1 au 31 décembre 2019 du Garant (32 points de base au 31 décembre 2019), sera ainsi effacé dès le 31 mars 2020. En revanche, l'impact sur le ratio CET1 du Groupe Crédit Agricole (19 points de base au 31 décembre 2019) est lui pérenne.</p>
-------------	---	---

3. L'Elément B.16 de la section B intitulée "*Emetteur et Garant*" du « Résumé du Programme » en page 18 du Prospectus de Base concernant Crédit Agricole S.A. est supprimé dans son intégralité et remplacé comme suit :

B.16	Principaux actionnaires / Contrôle:	<p><u>Crédit Agricole S.A.</u></p> <p>Au 30 septembre 2019, les Caisses Régionales contrôlaient, indirectement au travers de SAS Rue la Boétie, le Garant avec 55,90% du capital et 55,94% des droits de vote.</p>
-------------	--	--

4. L'Elément B.17 « *Notations assignées à l'Emetteur ou à ses Titres / Notations assignées au Garant* » du « Résumé du Programme » en pages 18 et 19 du Prospectus de Base concernant le Garant est supprimé dans son intégralité et remplacé comme suit :

B.17	Notations assignées à l'Emetteur ou à ses Titres / Notations assignées au Garant :	<p><u>Crédit Agricole S.A.</u></p> <p>Standard & Poor's Credit Market Services France SAS (« Standard & Poor's ») attribuée à Crédit Agricole S.A. la notation de crédit à long terme et</p>
-------------	---	---

		<p>à court terme A+/Perspective stable /A-1 (« <i>long and short-term Issuer Credit Ratings of A/Positive outlook/A-1</i> »).</p> <p>Moody's Investors Service Limited (« Moody's ») attribuée à Crédit Agricole S.A. la notation Aa3/Perspective stable/P-1 (« <i>Issuer Rating of A1/Positive outlook/P-1</i> »).</p> <p>Fitch Ratings Limited (« Fitch ») attribuée à Crédit Agricole S.A. la notation de risque de défaut à long terme et à court terme A+/Perspective stable/F1 (« <i>long and short-term Issuer Default Ratings of A/Stable outlook/F1</i> »).</p> <p>Les notations incluses ou auxquelles il est fait référence dans le Prospectus de Base seront considérées, en vue de l'application du Règlement (CE) No. 1060/2009 relatif aux agences de notation (le « Règlement ANC »), comme ayant été attribuées par Standard & Poor's, Moody's et Fitch à la date d'enregistrement et ce conformément au Règlement ANC. Standard & Poor's, Moody's et Fitch sont établies dans l'Union Européenne et ont été enregistrées en application du Règlement ANC.</p> <p>Une notation n'est pas une recommandation d'achat, de vente ou de conservation et peut faire l'objet d'une suspension, d'une baisse ou d'un retrait à tout moment par l'agence de notation concernée. Les notations peuvent être réexaminées à tout moment par les agences de notation. Les Investisseurs sont invités à consulter les sites web des agences de notations concernées afin d'accéder à leurs dernières notations (respectivement : http://www.standardandpoors.com, http://www.moody.com, et http://www.fitchratings.com).</p> <p>Ces notes ont été attribuées à la demande du Garant.</p>
--	--	--

DOCUMENTS INCORPORES PAR REFERENCE

Le chapitre "Documents incorporés par référence" aux pages 70 à 77 du Prospectus de Base est modifié comme suit :

1. La section « 2. En lien avec le Garant » en page 70 et suivantes du Prospectus de Base sont supprimées et remplacées comme suit :

« 2. En lien avec le Garant

- (a) le communiqué de presse publié par le Garant le 6 juin 2019 relatif au Plan à Moyen Terme 2022 (le "**Plan à Moyen Terme 2022**") ;
- (b) les états financiers audités non-consolidés au 31 décembre 2017 de Crédit Agricole S.A. tels qu'intégrés dans le Document de Référence 2017 de Crédit Agricole S.A. déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 22 mars 2018 sous le numéro D.18-0164 (ci-après le "**DR 2017**") ;
- (c) les états financiers audités consolidés au 31 décembre 2017 du Groupe Crédit Agricole S.A. tels qu'intégrés dans le DR 2017 ;
- (d) les états financiers audités consolidés du Groupe Crédit Agricole au 31 décembre 2017 tels qu'intégrés dans l'actualisation A.01 au DR 2017 déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers le 4 avril 2018 sous le numéro D.18-0164-A01 (ci-après l' "**A01 du DR 2017**") ;
- (e) la présentation investisseur, en ce compris ses annexes, publiée par le Garant le 14 février 2019 et relatifs aux résultats financiers du 4^{ème} trimestre 2018 et l'année financière 2018 du Garant et du Groupe Crédit Agricole (la "**Présentation des Résultats 2018**") ; et
- (f) le Document de Référence 2018 qui inclut notamment les états financiers au 31 décembre 2018 de Crédit Agricole S.A. et du Groupe Crédit Agricole S.A. déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 26 mars 2019 sous le numéro D.19-0198 (ci-après le "**DR 2018**") et son actualisation A.01 au DR 2018 déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers le 3 avril 2019 sous le numéro D.19-0198-A01 (ci-après l' "**A01 du DR 2018**").
- (g) l'actualisation A.02 du Document de Référence 2018, comprenant les éléments financiers du premier trimestre 2019 du Groupe Crédit Agricole S.A. et du Groupe Crédit Agricole déposée auprès de l'AMF le 17 mai 2019 sous le numéro D.19-0198-A02 (l' "**A02 du DR 2018**").

Par exception, les éléments suivants du DR 2018, de l'A01 du DR 2018 et de l'A02 du DR 2018 ne sont pas incorporés par référence :

- (A) la page de couverture interne du DR 2018 ;
- (B) la section relative au dépôt auprès de l'AMF du DR 2018 en page 1 du DR 2018 ;
- (C) la section intitulée "Documents Accessibles au Public" en page 580 du DR 2018 ;
- (D) la déclaration de M. Philippe Brassac, Directeur Général du Garant, en page 598 du DR 2018 faisant référence à la "lettre de fin de travaux" des commissaires aux comptes ;
- (E) la table de correspondance en pages 605 à 606 du DR 2018 et les notes y afférentes en page 606 ;
- (F) la table de correspondance relative aux informations réglementées en page 607 du DR 2018 ; et
- (G) le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementées en pages 591 à 597 du DR 2018 ;
- (H) la page de couverture interne de l'A01 du DR 2018

- (I) la section relative au dépôt de l'A01 du DR 2018 auprès de l'AMF en page 1 de l'A01 du DR 2018 ;
 - (J) la déclaration de M. Philippe Brassac, Directeur Général du Garant, en page 369 de l'A01 du DR 2018 faisant référence à la "lettre de fin de travaux" des commissaires aux comptes ;
 - (K) la table de correspondance en pages 371 et 372 de l'A01 du DR 2018 ;
 - (L) la page de couverture interne de l'A02 du DR 2018 ;
 - (M) la section relative au dépôt de l'A02 du DR 2018 auprès de l'AMF en page 2 de l'A02 du DR 2018 ;
 - (N) la déclaration de M. Philippe Brassac, Directeur Général du Garant, en page 93 de l'A02 du DR 2018 faisant référence à la "lettre de fin de travaux" des commissaires aux comptes ;
 - (O) la table de concordance en pages 96 à 99 de l'A02 du DR 2018.
- (h)** le Document d'Enregistrement Universel et les Éléments Financiers au 30 juin 2019 qui incluent notamment les états financiers au 30 juin 2019 de Crédit Agricole S.A. et du Groupe Crédit Agricole déposés auprès de l'Autorité des marchés financiers le 9 août 2019 (ci-après le "**DEU 2019**").

Par exception, les éléments suivants du DEU 2019 ne sont pas incorporés par référence :

- (A) la page de couverture interne du DEU 2019 ;
 - (B) la déclaration de M. Philippe Brassac, Directeur Général du Garant, en page 326 du DEU 2019 faisant référence à la "lettre de fin de travaux" des commissaires aux comptes ;
 - (C) la section relative au dépôt du DEU 2019 auprès de l'AMF en page 2 du DEU 2019 ;
 - (D) la table de correspondance en pages 332 à 336 du DEU 2019 ;
 - (E) la section concernant l'incorporation par référence en page 328 du DEU 2019.
- (i) le rapport financier semestriel au 30 juin 2019 du Groupe Crédit Agricole (le « **RFS 2019 Groupe Crédit Agricole** »).
- (j) l'Amendement au Document d'Enregistrement Universel et les Éléments Financiers au 30 septembre 2019, qui incluent les états financiers de Crédit Agricole S.A. et du Groupe Crédit Agricole pour le troisième trimestre et les neuf premiers mois de l'année 2019, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 13 novembre 2019 sous le numéro 19-0756-A01 (ci-après l'« Amendement au DEU 2019 »)**

Par exception, les éléments suivants d'Amendement au DEU 2019 ne sont pas incorporés par référence :

- (A) la page de couverture interne d'Amendement au DEU 2019 ;
- (B) la section relative au dépôt d'Amendement au DEU 2019 auprès de l'AMF en page 2 d'Amendement au DEU 2019 ;
- (C) la table de correspondance en pages 111 d'Amendement au DEU 2019 ;
- (D) la section concernant l'incorporation par référence en page 112 à 117 d'Amendement au DEU 2019.

Toute déclaration contenue dans le présent Prospectus de Base ou dans tous documents incorporés par référence aux présentes sera réputée modifiée ou remplacée pour les besoins du présent Prospectus de Base, dans la mesure où une déclaration contenue dans tout document ultérieurement incorporé par référence et au titre de laquelle un supplément au présent Prospectus de Base ou un Prospectus de Base publié par l'Émetteur en substitution du présent document et applicable à toute offre ultérieure de Titres serait préparé, modifierait ou remplacerait cette déclaration.

Les informations concernant l'Emetteur et le Garant, incorporées par référence au présent Prospectus de Base (les "**Informations Incorporées**") sont réputées faire partie du présent Prospectus de Base. Postérieurement à la publication de ce Prospectus de Base, un supplément peut être préparé par l'Emetteur et approuvé par l'AMF conformément à l'article 16 de la Directive Prospectus. Les déclarations contenues dans ces suppléments (ou dans tout autre document incorporé par référence dans ces suppléments) seront, dans la mesure où elles auront vocation à s'appliquer (de façon explicite, implicite ou autre), réputées modifier ou remplacer les déclarations contenues dans ce Prospectus de Base ou dans un document incorporé par référence dans ce Prospectus de Base. Toute déclaration ainsi modifiée ou remplacée ne sera réputée faire partie intégrante de ce Prospectus de Base, que si elle a été remplacée ou modifiée conformément aux dispositions précitées.

Aussi longtemps que les Titres seront en circulation dans le cadre du Programme, des copies des documents incorporés par référence dans le présent Prospectus de Base pourront être obtenues, sur demande et sans frais, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au siège social de l'Emetteur et aux bureaux désignés du Garant et de l'Agent Payeur tels qu'indiqués à la fin du présent Prospectus de Base. Le présent Prospectus de Base (ainsi que tout supplément y relatif) sera publié sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site Internet de l'Emetteur (www.amundi-finance-emissions.com). Les documents incorporés par référence dans le présent Prospectus de Base sont publiés sur le site Internet www.info-financière.fr ainsi que sur les sites de l'Emetteur et du Garant.

L'information incorporée par référence doit être lue conformément aux tables de correspondance ci-après. Les informations incorporées par référence qui ne figurent pas dans les tables de correspondance sont à considérer comme informations supplémentaires uniquement.

2. Le tableau de concordance en lien avec le Garant aux pages 73 à 77 du Prospectus de Base est remplacé comme suit :

Tables de concordance

Le Garant

Rubriques des Annexes VI et XI du Règlement européen n°809/2004 tel que modifié	N° de page
	du DR 2017 de l'A01 du DR 2017 du DR 2018 de l'A01 du DR 2018 de l'A02 du DR 2018 Plan à Moyen Terme 2022 du DEU 2019 du RFS 2019 Groupe Crédit Agricole D'Amendement au DEU 2019
2. Contrôleurs légaux des comptes	599 du DR 2018 370 de l'A01 du DR 2018 94 de l'A02 du DR 2018 327 du DEU 2019 107 d'Amendement au DEU 2019
3. Facteurs de risques	108-111, 204-345, 394-422, 450-452, 463-467, 507-510, 547-550 du DR 2018 50-191, 239-267, 272, 296-298, 309-314 de l'A01 du DR 2018 80-85 de l'A02 du DR 2018 109-125, 166-197, 226, 246-248, 252-254 du DEU 2019 20-26, 33, 55-57, 64 du RFS 2019 Groupe Crédit Agricole 95-100 d'Amendement au DEU 2019
4. Informations concernant le Garant	
4.1 Histoire et évolution du Garant- Crédit Agricole S.A.	2-11, 25-36, 38-91, 198-201, 510, 564-581, 600-604 du DR 2018 Plan à Moyen Terme 2022 212-213, 305, 308-321 du DEU 2019 124 du RFS 2019 Groupe Crédit Agricole 102 – 103 d'Amendement au DEU 2019
4.1.5. Evénement récent propre au Garant et intéressant, dans une mesure importante, l'évaluation de sa solvabilité	198-201, 510 du DR 2018 46-49, 360 de l'A01 du DR 2018 103 d'Amendement au DEU 2019
5. Aperçu des activités	
5.1 Principales activités	12-24, 178-203, 432-439, 579 du DR 2018 2, 4-5, 6-13, 14-49, 278-285 de l'A01 du DR 2018
5.1.2 Nouveau produit vendu ou nouvelle activité exercée	579 du DR 2018
5.1.3 Principaux marchés	12-24 du DR 2018 6-13 de l'A01 du DR 2018 230-233 du DEU 2019 et 40-41 du RFS 2019 Groupe Crédit Agricole
5.1.4 Eléments sur lesquels est fondée toute déclaration du Garant sur sa position concurrentielle	7, 14 du DR 2018 8-9 de l'A01 du DR 2018
6. Organigramme	

Rubriques des Annexes VI et XI du Règlement européen n°809/2004 tel que modifié	N° de page
	du DR 2017 de l'A01 du DR 2017 du DR 2018 de l'A01 du DR 2018 de l'A02 du DR 2018 Plan à Moyen Terme 2022 du DEU 2019 du RFS 2019 Groupe Crédit Agricole D'Amendement au DEU 2019
6.1 Si le Garant fait partie d'un groupe, décrire sommairement ce groupe et la place qu'y occupe le Garant	5, 348-353, 526-527, 581-590 du DR 2018 3 de l'A01 du DR 2018 278-305 du DEU 2019 90-123 du RFS 2019 Groupe Crédit Agricole
6.2 Liens de dépendance entre les entités du Groupe	348-350, 524-525, 580 du DR 2018 236-237, 194-197 de l'A01 du DR 2018 199 du DEU 2019
7. Informations sur les tendances	
7.2 Tendances susceptibles d'influencer sensiblement le Garant	2-3, 198-201, 510 du DR 2018 46-49, 360 de l'A01 du DR 2018 Plan à Moyen Terme 2022 23-25 du DEU 2019
9. Organes d'administration, de direction et de surveillance	
9.1 Informations concernant les membres des organes d'administration et de Direction	92-177 du DR 2018 92-93 de l'A02 du DR 2018 322-325 du DEU 2019 105 d'Amendement au DEU 2019
9.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de Direction et de surveillance et de la Direction générale	95-104 et 142 du DR 2018
10. Principaux actionnaires	
10.1 Contrôle du Garant	5, 28-29, 95, 469-470 du DR 2018 90, 255 du DEU 2019 78 d'Amendement au DEU 2019
10.2 Accord, connu du Garant, dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle	29 du DR 2018
11. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats du Garant	
11.1 Informations financières historiques	
États financiers consolidés audités du Garant pour l'année financière prenant fin au 31 décembre 2018 :	346-510 du DR 2018
(a) Bilan consolidé	356-357 du DR 2018
(b) Compte de résultat consolidé	354-355 du DR 2018

Rubriques des Annexes VI et XI du Règlement européen n°809/2004 tel que modifié	N° de page
	du DR 2017 de l'A01 du DR 2017 du DR 2018 de l'A01 du DR 2018 de l'A02 du DR 2018 Plan à Moyen Terme 2022 du DEU 2019 du RFS 2019 Groupe Crédit Agricole D'Amendement au DEU 2019
(c) Tableau de flux de trésorerie consolidés	360-361 du DR 2018
(d) Méthodes comptables et notes explicatives	362-510 du DR 2018
Etats financiers consolidés audités du Groupe Crédit Agricole pour l'année financière prenant fin au 31 décembre 2018 :	192-360 de l'A01 du DR 2018
(a) Bilan consolidé	200-201 de l'A01 du DR 2018
(b) Compte de résultat consolidé	198-199 de l'A01 du DR 2018
(c) Tableau de flux de trésorerie consolidés	204-205 de l'A01 du DR 2018
(d) Méthodes comptables et notes explicatives	206-360 de l'A01 du DR 2018
États financiers non-consolidés audités du Garant pour l'année financière prenant fin au 31 décembre 2018 :	518-559 du DR 2018
(a) Bilan non-consolidé	520-521 du DR 2018
(b) Compte de résultat non-consolidé	522 du DR 2018
(c) Méthodes comptables et notes explicatives	523-559 du DR 2018
États financiers consolidés audités du Garant pour l'année financière prenant fin au 31 décembre 2017 :	318-460 du DR 2017
(a) Bilan consolidé	330-331 du DR 2017
(b) Compte de résultat consolidé	328-329 du DR 2017
(c) Tableau de flux de trésorerie consolidés	334-335 du DR 2017
(d) Méthodes comptables et notes explicatives	336-460 du DR 2017
États financiers consolidés audités du groupe Crédit Agricole pour l'année financière prenant fin au 31 décembre 2017 :	160-295 de l'A01 du DR 2017
(a) Bilan consolidé	167 de l'A01 du DR 2017

Rubriques des Annexes VI et XI du Règlement européen n°809/2004 tel que modifié	N° de page
	du DR 2017 de l'A01 du DR 2017 du DR 2018 de l'A01 du DR 2018 de l'A02 du DR 2018 Plan à Moyen Terme 2022 du DEU 2019 du RFS 2019 Groupe Crédit Agricole D'Amendement au DEU 2019
(b) Compte de résultat consolidé	165-166 de l'A01 du DR 2017
(c) Tableau de flux de trésorerie consolidés	170-171 de l'A01 du DR 2017
(d) Méthodes comptables et notes explicatives	172-295 de l'A01 du DR 2017
États financiers non-consolidés audités du Garant pour l'année financière prenant fin au 31 décembre 2017 :	458-519 du DR 2017
(a) Bilan non-consolidé	470-471 du DR 2017
(b) Compte de résultat non-consolidé	472 du DR 2017
(c) Méthodes comptables et notes explicatives	473-519 du DR 2017
11.2 États financiers	346-510, 518-559 du DR 2018 192-360 de l'A01 du DR 2018
11.3 Vérifications des informations financières historiques annuelles	
Rapport des contrôleurs légaux sur les états financiers consolidés du Garant pour l'année financière prenant fin au 31 décembre 2018	511-517 du DR 2018
Rapport des contrôleurs légaux sur les états financiers consolidés du Groupe Crédit Agricole pour l'année financière prenant fin au 31 décembre 2018	361-367 de l'A01 du DR 2018
Rapport des contrôleurs légaux sur les états financiers non consolidés du Garant pour l'année financière prenant fin au 31 décembre 2018	560-563 du DR 2018
Rapport des contrôleurs légaux sur les états financiers consolidés du Garant pour l'année financière prenant fin au 31 décembre 2017	461-466 du DR 2017
Rapport des contrôleurs légaux sur les états financiers consolidés du Groupe Crédit Agricole pour l'année financière prenant fin au 31 décembre 2017	296-302 de l'A01 du DR 2017

Rubriques des Annexes VI et XI du Règlement européen n°809/2004 tel que modifié	N° de page
	du DR 2017 de l'A01 du DR 2017 du DR 2018 de l'A01 du DR 2018 de l'A02 du DR 2018 Plan à Moyen Terme 2022 du DEU 2019 du RFS 2019 Groupe Crédit Agricole D'Amendement au DEU 2019
Rapport des contrôleurs légaux sur les états financiers non consolidés du Garant pour l'année financière prenant fin au 31 décembre 2017	520-523 du DR 2017
11.4 Date des dernières informations financières	346 du DR 2018 192 de l'A01 du DR 2018 198 du DEU 2019 5 d'Amendement au DEU 2019
11.5 Informations financières intermédiaires et autres	5-91 de l'A02 du DR 2018 7-307, 329-331 du DEU 2019 1-124 du RFS 2019 Groupe Crédit Agricole 3-94, 108-110 d'Amendement au DEU 2019
11.6 Procédures judiciaires et d'arbitrage	258-263, 463-467 du DR 2018 80-85 de l'A02 du DR 2018 131-137 du DEU 2019 95-100, 103 d'Amendement au DEU 2019
11.7 Changement significatif de la situation financière du Garant	580 du DR 2018
12. Contrats importants	348-351, 524-527, 579-580 du DR 2018
13. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts.	N.A.

N.A. : non applicable.

Les informations en lien avec le Garant qui ne figurent pas dans le tableau de concordance ci-dessus sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes à un autre endroit du Prospectus de Base.

Les Modalités des Titres 2013, les Modalités des Titres 2014, les Modalités des Titres 2015, les Modalités des Titres 2016, les Modalités des Titres 2017 et les Modalités des Titres 2018 sont incorporées par référence dans le présent prospectus de base uniquement pour les besoins de l'émission de Titres assimilables à des Titres émis en vertu des Modalités des Titres 2013, des Modalités des Titres 2014, des Modalités des Titres 2015, des Modalités des Titres 2016, des Modalités des Titres 2017 et des Modalités des Titres 2018.

Information Incorporée par référence	N° de page
Modalités des Titres 2013	48 à 131
Modalités des Titres 2014	48 à 137
Modalités des Titres 2015	49 à 151
Modalités des Titres 2016	55 à 158
Modalités des Titres 2017	68 à 174
Modalités des Titres 2018	77 à 183

Les éléments du prospectus de base en date du 11 septembre 2013, du prospectus de base en date du 8 septembre 2014, du prospectus de base en date du 3 septembre 2015, du prospectus de base en date du 5 septembre 2016, du prospectus de base en date du 5 septembre 2017 et du prospectus de base en date du 5 septembre 2018 qui ne sont pas incorporés par référence ne sont pas pertinents pour les investisseurs.

MODELE DE CONDITIONS DEFINITIVES

TITRES DE [PLUS]/[MOINS] DE 100.000 EUROS

L'Annexe – "Résumé de l'Emission" du "Modèle de Conditions Définitives-Titres de [plus/moins] de 100.000 euros" aux pages 284 à 313 du Prospectus de Base est modifiée comme suit :

1. Les « Informations financières sélectionnées du Garant » de l'Elément B.12 de la section B intitulée "Emetteur et Garant" du « Résumé du Programme » en page 289 et suivantes du Prospectus de Base est supprimé et remplacé comme suit :

B.12	Informations financières historiques clés sélectionnées et changements significatifs de la situation financière ou commerciale de l'Emetteur et du Garant après la période couverte par les informations financières historiques :	<p style="text-align: center;"><u>Informations financières sélectionnées du Garant</u></p> <p style="text-align: center;"><i>Informations financières sélectionnées du Groupe Crédit Agricole</i></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; margin-bottom: 10px;"> <thead> <tr> <th style="width: 15%;"></th> <th style="width: 12.5%;">01/01/2017 - 31/12/2017</th> <th style="width: 12.5%;">01/01/2017 - 31/12/2017</th> <th style="width: 12.5%;">01/01/2018 - 31/12/2018</th> <th style="width: 12.5%;">01/01/2018 - 31/12/2018</th> <th style="width: 12.5%;">Variation 12M 2017¹/ 12M 2018²</th> <th style="width: 12.5%;">Variation 12M 2017³/ 12M 2018⁴</th> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">(audité)</td> <td style="text-align: center;">(sous-jacent non audité)</td> <td style="text-align: center;">(audité)</td> <td style="text-align: center;">(sous-jacent non audité)</td> <td style="text-align: center;">(audité)</td> <td style="text-align: center;">(sous-jacent non audité)</td> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Produit net bancaire (milliards d'euros)</td> <td style="text-align: center;">32,1</td> <td style="text-align: center;">32,3⁵</td> <td style="text-align: center;">32,8</td> <td style="text-align: center;">32,8⁶</td> <td style="text-align: center;">+2,3%</td> <td style="text-align: center;">+1,5%</td> </tr> <tr> <td>Résultat net (Part du Groupe - milliards d'euros)</td> <td style="text-align: center;">6,5</td> <td style="text-align: center;">7,1⁷</td> <td style="text-align: center;">6,8</td> <td style="text-align: center;">6,8⁸</td> <td style="text-align: center;">+4,7%</td> <td style="text-align: center;">(3,8)%</td> </tr> </tbody> </table> <p>(1) 01/01/2017 – 31/12/2017.</p> <p>(2) 01/01/2018 – 31/12/2018.</p> <p>(3) 01/01/2017 – 31/12/2017 – voir la note de bas de page 5 pour les retraitements concernant le produit net bancaire et la note de bas de page 7 pour les retraitements concernant le résultat net (Part du Groupe).</p> <p>(4) 01/01/2018 – 31/12/2018 – voir la note de bas de page 6 pour les retraitements concernant le produit net bancaire et la note de bas de page 8 pour les retraitements concernant le résultat net (Part du Groupe).</p> <p>(5) Les informations au 31 décembre 2017 ont été retraitées des spreads émetteurs (AHM), du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC), des provisions épargne logement (LCL/AHM/CR), de l'ajustement du coût des passifs (CR), de la soultte <i>liability management</i> (AHM), de l'amende Echange Images Chèques, des coûts d'intégration Pioneer (GEA), des coûts d'intégration des trois banques italiennes (BPI), de la cession Eurazeo (AHM), de la cession BSF (GC), de la variation des écarts d'acquisition (AHM) et des coûts d'acquisition CA Italie (BPI).</p> <p>(6) Les informations au 31 décembre 2018 ont été retraitées du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC), des provisions épargne logement (LCL/AHM/CR), des coûts d'intégration Pioneer (GEA), des coûts d'intégration des trois banques italiennes (BPI), de l'amende BCE (AHM), de l'amende FCA Bank (SFS), et de la variation des écarts d'acquisition (AHM).</p> <p>(7) Les informations au 31 décembre 2017 ont été retraitées des spreads émetteurs (AHM), du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC), des provisions épargne logement (LCL/AHM/CR), de l'ajustement du coût des passifs (CR), de la soultte <i>liability management</i> (AHM), de l'amende Echange Images Chèques, des coûts d'intégration Pioneer (GEA), des coûts d'intégration des trois banques italiennes (BPI), de la cession Eurazeo (AHM), de la cession BSF (GC), de la variation des écarts d'acquisition (AHM), de la surtaxe IS, du remboursement taxe dividende 3%, de la revalorisation des impôts différés et des coûts d'acquisition CA Italie (BPI).</p> <p>(8) Les informations au 31 décembre 2018 ont été retraitées du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC), des provisions épargne logement (LCL/AHM/CR), des coûts d'intégration Pioneer (GEA), des coûts d'intégration des trois banques italiennes (BPI), de l'amende BCE (AHM), de l'amende FCA Bank (SFS), et de la variation des écarts d'acquisition (AHM).</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 15%;"></th> <th style="width: 12.5%;">01/01/2018 - 30/09/2018</th> <th style="width: 12.5%;">01/01/2018 - 30/09/2018</th> <th style="width: 12.5%;">01/01/2019 - 30/09/2019</th> <th style="width: 12.5%;">01/01/2019 - 30/09/2019</th> <th style="width: 12.5%;">Variation 9M 2018¹/ 9M 2019²</th> <th style="width: 12.5%;">Variation 9M 2018³/ 9M 2019⁴</th> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">(non audité)</td> <td style="text-align: center;">(sous-jacent/ non audité)⁵</td> <td style="text-align: center;">(non audité)</td> <td style="text-align: center;">(sous-jacent/ non audité)⁶</td> <td style="text-align: center;">(non audité)</td> <td style="text-align: center;">(sous-jacent non audité)</td> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Produit net bancaire (milliards d'euros)</td> <td style="text-align: center;">24,73</td> <td style="text-align: center;">24,75</td> <td style="text-align: center;">24,90</td> <td style="text-align: center;">25,20</td> <td style="text-align: center;">+0,7%</td> <td style="text-align: center;">+1,8%</td> </tr> <tr> <td>Résultat net (Part du Groupe - milliards d'euros)</td> <td style="text-align: center;">5,27</td> <td style="text-align: center;">5,22</td> <td style="text-align: center;">5,01</td> <td style="text-align: center;">5,21</td> <td style="text-align: center;">(5,0)%</td> <td style="text-align: center;">(0,3)%</td> </tr> </tbody> </table> <p>(1) 01/01/2018 – 30/09/2018.</p>		01/01/2017 - 31/12/2017	01/01/2017 - 31/12/2017	01/01/2018 - 31/12/2018	01/01/2018 - 31/12/2018	Variation 12M 2017 ¹ / 12M 2018 ²	Variation 12M 2017 ³ / 12M 2018 ⁴		(audité)	(sous-jacent non audité)	(audité)	(sous-jacent non audité)	(audité)	(sous-jacent non audité)	Produit net bancaire (milliards d'euros)	32,1	32,3 ⁵	32,8	32,8 ⁶	+2,3%	+1,5%	Résultat net (Part du Groupe - milliards d'euros)	6,5	7,1 ⁷	6,8	6,8 ⁸	+4,7%	(3,8)%		01/01/2018 - 30/09/2018	01/01/2018 - 30/09/2018	01/01/2019 - 30/09/2019	01/01/2019 - 30/09/2019	Variation 9M 2018 ¹ / 9M 2019 ²	Variation 9M 2018 ³ / 9M 2019 ⁴		(non audité)	(sous-jacent/ non audité) ⁵	(non audité)	(sous-jacent/ non audité) ⁶	(non audité)	(sous-jacent non audité)	Produit net bancaire (milliards d'euros)	24,73	24,75	24,90	25,20	+0,7%	+1,8%	Résultat net (Part du Groupe - milliards d'euros)	5,27	5,22	5,01	5,21	(5,0)%	(0,3)%
	01/01/2017 - 31/12/2017	01/01/2017 - 31/12/2017	01/01/2018 - 31/12/2018	01/01/2018 - 31/12/2018	Variation 12M 2017 ¹ / 12M 2018 ²	Variation 12M 2017 ³ / 12M 2018 ⁴																																																				
	(audité)	(sous-jacent non audité)	(audité)	(sous-jacent non audité)	(audité)	(sous-jacent non audité)																																																				
Produit net bancaire (milliards d'euros)	32,1	32,3 ⁵	32,8	32,8 ⁶	+2,3%	+1,5%																																																				
Résultat net (Part du Groupe - milliards d'euros)	6,5	7,1 ⁷	6,8	6,8 ⁸	+4,7%	(3,8)%																																																				
	01/01/2018 - 30/09/2018	01/01/2018 - 30/09/2018	01/01/2019 - 30/09/2019	01/01/2019 - 30/09/2019	Variation 9M 2018 ¹ / 9M 2019 ²	Variation 9M 2018 ³ / 9M 2019 ⁴																																																				
	(non audité)	(sous-jacent/ non audité) ⁵	(non audité)	(sous-jacent/ non audité) ⁶	(non audité)	(sous-jacent non audité)																																																				
Produit net bancaire (milliards d'euros)	24,73	24,75	24,90	25,20	+0,7%	+1,8%																																																				
Résultat net (Part du Groupe - milliards d'euros)	5,27	5,22	5,01	5,21	(5,0)%	(0,3)%																																																				

- (2) 01/01/2019 – 30/09/2019.
- (3) 01/01/2018 – 30/09/2018 – Les informations au 30 septembre 2018 ont été retraitées du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC), des provisions épargne logement (LCL/AHM/CR), des coûts d'intégration Pioneer (GEA), du coût d'intégration des trois banques italiennes (BPI), de l'amende BCE (AHM) et de la variation des écarts d'acquisition (AHM).
- (4) 01/01/2019 – 30/09/2019 – Les informations au 30 septembre 2019 ont été retraitées du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC) et des provisions épargne logement (LCL/AHM/CR).
- (5) Les informations au 30 septembre 2018 ont été retraitées du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC), des provisions épargne logement (LCL/AHM/CR), des coûts d'intégration Pioneer (GEA), du coût d'intégration des 3 banques italiennes (BPI), de l'amende BCE (AHM) et de la variation des écarts d'acquisition (AHM).
- (6) Les informations au 30 septembre 2019 ont été retraitées du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC) et des provisions épargne logement (LCL/AHM/CR).

Ratios du Groupe Crédit Agricole	31/12/2017 (non audité)	31/12/2018 (non audité)	30/09/2019 (non audité)
Bâle 3 Ratio Common Equity Tier 1 non phasé	14,9%	15,0%	15,5%
Bâle 3 Ratio Tier 1 phasé	16,2%	16,2%	16,5%
Bâle 3 Ratio global phasé	18,6%	18,7%	18,9%

Informations financières sélectionnées de Crédit Agricole S.A.

<i>(Données consolidées en millions d'euros)</i>	01/01/2017 – 31/12/2017	01/01/2017 – 31/12/2017	01/01/2018 – 31/12/2018	01/01/2018 – 31/12/2018	Variation 12M 2017 ^{1/} / 12M 2018 ²	Variation 12M 2017 ^{3/} / 12M 2018 ⁴
	(audité)	(sous-jacent/ non audité)	(audité)	(sous-jacent/ non audité)	(audité)	(sous-jacent/ non audité)
Compte de résultat						
Produit net bancaire	18 634	18 772 ⁵	19 736	19 694 ⁶	+5,9%	+4,9%
Résultat brut d'exploitation	6 431	6 745 ⁵	7 147	7 165 ⁶	+11,1%	+6,2%
Résultat net	4 216	4 447 ⁷	5 027	5 026 ⁸	+19,2%	+13,0%
Résultat net (part du groupe)	3 649	3 925⁷	4 400	4 405⁸	+20,6%	+12,2%

- (1) 01/01/2017 – 31/12/2017.
- (2) 01/01/2018 – 31/12/2018.
- (3) 01/01/2017 – 31/12/2017 – voir la note de bas de page 5 pour les retraitements concernant le produit net bancaire et la note de bas de page 7 pour les retraitements concernant le résultat net (Part du Groupe).
- (4) 01/01/2018 – 31/12/2018 – voir la note de bas de page 6 pour les retraitements concernant le produit net bancaire et la note de bas de page 8 pour les retraitements concernant le résultat net (Part du Groupe).
- (5) Les informations au 31 décembre 2017 ont été retraitées des spreads émetteurs (AHM), du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC), des provisions épargne logement (LCL/AHM), de la soule *liability management* (AHM), de l'amende Echange Images Chèques (A), des coûts d'intégration Pioneer (GEA), des coûts d'intégration 3 banques italiennes (BPI), de la cession Eurazeo (AHM), de la cession BSF (GC), de la variation des écarts d'acquisition (AHM) (B), et des coûts d'acquisition CA Italie (BPI).
- (6) Les informations au 31 décembre 2018 ont été retraitées du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC), des provisions épargne logement (LCL/AHM), des coûts d'intégration Pioneer (GEA), des coûts d'intégration 3 banques italiennes (BPI), de l'amende BCE (AHM), de l'amende FCA Bank (SFS) et de la variation des écarts d'acquisition (AHM).
- (7) Les informations au 31 décembre 2017 ont été retraitées des spreads émetteurs (AHM), du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC), des provisions épargne logement (LCL/AHM), de la soule *liability management* (AHM), de l'amende Echange Images Chèques (A), des coûts d'intégration Pioneer (GEA), des coûts d'intégration 3 banques italiennes (BPI), de la cession Eurazeo (AHM), de la cession BSF (GC), de la variation des écarts d'acquisition (AHM) (B), de la surtaxe IS, du remboursement taxe dividende 3%, de la revalorisation impôts différés et des coûts d'acquisition CA Italie (BPI).
- (8) Les informations au 31 décembre 2018 ont été retraitées du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC), des provisions épargne logement (LCL/AHM), des coûts d'intégration Pioneer (GEA),

des coûts d'intégration 3 banques italiennes (BPI), de l'amende BCE (AHM), de l'amende FCA Bank (SFS) et de la variation des écarts d'acquisition (AHM).

<i>(Données consolidées en millions d'euros)</i>	01/01/2018 – 30/09/2018 <i>(non audité)</i>	01/01/2018 – 30/09/2018 <i>(sous-jacent/ non audité)⁵</i>	01/01/2019 – 30/09/2019 <i>(non audité)</i>	01/01/2019 – 30/09/2019 <i>(sous-jacent/ non audité)⁶</i>	Variation 9M 2018 ^{1/} / 9M 2019 ² <i>(non audité)</i>	Variation 9M 2018 ^{3/} / 9M 2019 ⁴ <i>(sous-jacent/ non audité)</i>
Compte de résultat						
Résultat net bancaire	14 882	14 880	15 034	15 155	+1,0%	+1,8%
Résultat brut d'exploitation	5 507	5 525	5 534	5 654	+0,5%	+2,3%
Résultat net	3 866	3 797	3 637	3 720	(5,9)%	(2,0)%
Résultat net (part du groupe)	3 393	3 338	3 183	3 264	(6,2)%	(2,2)%

(1) 01/01/2018 – 30/09/2018.

(2) 01/01/2019 – 30/09/2019.

(3) 01/01/2018 – 30/09/2018 – Les informations au 30 septembre 2018 ont été retraitées du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC), des provisions épargne logement (LCL/AHM), des coûts d'intégration Pioneer (GEA), des coûts d'intégration des 3 banques italiennes (BPI), de l'amende BCE (AHM) et de la variation des écarts d'acquisition (AHM).

(4) 01/01/2019 – 30/09/2019 – Les informations au 30 septembre 2019 ont été retraitées du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC) et des provisions épargne logement (LCL/AHM).

(5) Les informations au 30 septembre 2018 ont été retraitées du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC), des coûts d'intégration Pioneer (GEA), des coûts d'intégration des 3 banques italiennes (BPI), de l'amende BCE (AHM) et de la variation des écarts d'acquisition (AHM).

(6) Les informations au 30 septembre 2019 ont été retraitées du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC) et des provisions épargne logement (LCL/AHM).

(Données consolidées en milliards d'euros)	31/12/2017 (audité)	31/12/2018 (audité)	30/09/2019 (non audité)
Total du bilan	1 550,3	1 624,4	1 781,0
Prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit	754,1	782,4	811,5
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	676,3	729,1	762,7
Capitaux propres (part du Groupe)	58,1	58,8 ¹	62,3
Total capitaux propres	64,7	65,5	69,1

(1) L'impact résultant de la première application de la nouvelle norme IFRS 9, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018, est de - 1.141 millions d'euros sur les capitaux propres, dont - 921 millions d'euros en part du groupe.

Ratios de Crédit Agricole S.A.	31/12/2017 (non audité)	31/12/2018 (non audité)	30/09/2019 (non audité)
Bâle 3 Ratio Common Equity Tier 1 non phasé	11,7%	11,5%	11,7%
Bâle 3 Ratio Tier 1 phasé	14,1%	13,7%	13,4%
Bâle 3 Ratio global phasé	18,3%	17,8%	17,1%

Il ne s'est produit aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du Garant ou du groupe Crédit Agricole S.A. depuis le 30 septembre 2019, autres que ceux décrits, le cas échéant, dans ce résumé.

Il ne s'est produit aucune détérioration significative de nature à avoir des répercussions sur les perspectives du Garant depuis le 31 décembre 2018 autres que celles décrites, les cas échéant, dans ce résumé.

2. L'Elément B.13 de la section B intitulée "*Emetteur et Garant*" du « Résumé du Programme » en page 293 du Prospectus de Base concernant Crédit Agricole S.A. est supprimé dans son intégralité et remplacé comme suit :

B.13	Événements récents revêtant une importance significative pour l'évaluation de la solvabilité	<p><u>Crédit Agricole S.A.</u></p> <p>Le Conseil d'Etat vient de rendre une décision reconnaissant la déductibilité d'une charge de 2,3 milliards d'euros supportée par Crédit Agricole S.A. en 2012 à l'occasion de la cession de la banque grecque Emporiki.</p> <p>Le résultat du 4^e trimestre 2019 du Garant et du Groupe Crédit Agricole sera positivement impacté par cette reprise de provision à hauteur de 1 038 millions d'euros. En application des engagements annoncés lors de la présentation du Plan à Moyen terme le 6 juin 2019, le Garant consacrera cette somme à une première tranche du démantèlement partiel du mécanisme de garantie Switch, début 2020, si les conditions le permettent. De fait, l'impact de la décision sur le ratio CET1 au 31 décembre 2019 du Garant (32 points de base au 31 décembre 2019), sera ainsi effacé dès le 31 mars 2020. En revanche, l'impact sur le ratio CET1 du Groupe Crédit Agricole (19 points de base au 31 décembre 2019) est lui pérenne.</p>
-------------	---	---

3. L'Elément B.16 de la section B intitulée "*Emetteur et Garant*" en page 295 du Prospectus de Base concernant Crédit Agricole S.A. est supprimé dans son intégralité et remplacé comme suit :

B.16	Principaux actionnaires / Contrôle:	<p><u>Crédit Agricole S.A.</u></p> <p>Au 30 septembre 2019, les Caisses Régionales contrôlaient, indirectement au travers de SAS Rue la Boétie, le Garant avec 55,90% du capital et 55,94% des droits de vote.</p>
-------------	--	--

4. L'Elément B.17 « *Notations assignées à l'Emetteur ou à ses Titres / Notations assignées au Garant* » du « Résumé du Programme » en page 295 du Prospectus de Base concernant le Garant est supprimé dans son intégralité et remplacé comme suit :

<p>B.17</p>	<p>Notations assignées à l'Emetteur ou à ses Titres / Notations assignées au Garant :</p>	<p><u>Crédit Agricole S.A.</u></p> <p>Standard & Poor's Credit Market Services France SAS (« Standard & Poor's ») attribue à Crédit Agricole S.A. la notation de crédit à long terme et à court terme A+/Perspective stable /A-1 (« <i>long and short-term Issuer Credit Ratings of A/Positive outlook/A-1</i> »).</p> <p>Moody's Investors Service Limited (« Moody's ») attribue à Crédit Agricole S.A. la notation Aa3/Perspective stable/P-1 (« <i>Issuer Rating of A1/Positive outlook/P-1</i> »).</p> <p>Fitch Ratings Limited (« Fitch ») attribue à Crédit Agricole S.A. la notation de risque de défaut à long terme et à court terme A+/Perspective stable/F1 (« <i>long and short-term Issuer Default Ratings of A/Stable outlook/F1</i> »).</p> <p>Les notations incluses ou auxquelles il est fait référence dans le Prospectus de Base seront considérées, en vue de l'application du Règlement (CE) No. 1060/2009 relatif aux agences de notation (le « Règlement ANC »), comme ayant été attribuées par Standard & Poor's, Moody's et Fitch à la date d'enregistrement et ce conformément au Règlement ANC. Standard & Poor's, Moody's et Fitch sont établies dans l'Union Européenne et ont été enregistrées en application du Règlement ANC.</p> <p>Une notation n'est pas une recommandation d'achat, de vente ou de conservation et peut faire l'objet d'une suspension, d'une baisse ou d'un retrait à tout moment par l'agence de notation concernée. Les notations peuvent être réexaminées à tout moment par les agences de notation. Les Investisseurs sont invités à consulter les sites web des agences de notations concernées afin d'accéder à leurs dernières notations (respectivement : http://www.standardandpoors.com, http://www.moody.com, et http://www.fitchratings.com).</p> <p>Ces notes ont été attribuées à la demande du Garant.</p>
--------------------	--	--

INFORMATIONS GENERALES

Les paragraphes intitulés "*Information sur les Tendances*", "*Changement Significatif*" et "*Notation*" du chapitre "*Informations Générales*" en page 335 et suivantes du Prospectus de Base sont supprimés dans leur totalité et remplacés par les stipulations suivantes :

« *Changement Significatif* »

- **CREDIT AGRICOLE S.A.**

Sous réserve des informations figurant dans le Prospectus de Base, il ne s'est produit à la date du présent Supplément aucun changement significatif dans la situation financière ou commerciale de Crédit Agricole S.A. depuis le 30 septembre 2019.

- **AMUNDI FINANCE EMISSIONS**

Sous réserve des informations figurant dans le Prospectus de Base, il ne s'est produit à la date du présent Supplément aucun changement significatif dans la situation financière ou commerciale d'Amundi Finance Emissions depuis le 30 juin 2019.

Notation

- **Crédit Agricole S.A.**

Standard & Poor's Credit Market Services France SAS (« **Standard & Poor's** ») attribue à Crédit Agricole S.A. la notation de crédit à long terme et à court terme A+/Perspective stable /A-1 (« *long and short-term Issuer Credit Ratings of A/Positive outlook/A-1* »).

Moody's Investors Service Limited (« **Moody's** ») attribue à Crédit Agricole S.A. la notation Aa3/Perspective stable/P-1 (« *Issuer Rating of A1/Positive outlook/P-1* »).

Fitch Ratings Limited (« **Fitch** ») attribue à Crédit Agricole S.A. la notation de risque de défaut à long terme et à court terme A+/Perspective stable/F1 (« *long and short-term Issuer Default Ratings of A/Stable outlook/F1* »).

Les notations incluses ou auxquelles il est fait référence dans le Prospectus de Base seront considérées, en vue de l'application du Règlement (CE) No. 1060/2009 relatif aux agences de notation (le « **Règlement ANC** »), comme ayant été attribuées par Standard & Poor's, Moody's et Fitch à la date d'enregistrement et ce conformément au Règlement ANC. Standard & Poor's, Moody's et Fitch sont établies dans l'Union Européenne et ont été enregistrées en application du Règlement ANC.

Une notation n'est pas une recommandation d'achat, de vente ou de conservation et peut faire l'objet d'une suspension, d'une baisse ou d'un retrait à tout moment par l'agence de notation concernée. Les notations peuvent être réexaminées à tout moment par les agences de notation. Les Investisseurs sont invités à consulter les sites web des agences de notations concernées afin d'accéder à leurs dernières notations (respectivement : <http://www.standardandpoors.com>, <http://www.moody.com>, et <http://www.fitchratings.com>).

Ces notes ont été attribuées à la demande du Garant.

- **Amundi Finance Emissions**

Sans objet. »

RESPONSABILITE DU DEUXIÈME SUPPLEMENT

Au nom de l'Emetteur

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Deuxième Supplément sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Amundi Finance Emissions
90 boulevard Pasteur
75015 Paris
France

Dûment représentée par :

Issiaka BERETE
en sa qualité de Directeur Général

le 4 décembre 2019

Au nom du Garant

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Deuxième Supplément (à l'exception des informations relatives aux Titres et à Amundi Finance Emissions) sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Crédit Agricole S.A.
12, place des Etats-Unis
92127 Montrouge
France

Dûment représentée par :

Paul FOUBERT
en sa qualité de Directeur du Pilotage Financier

le 4 décembre 2019



Autorité des marchés financiers

En application des articles L. 412-1 et L. 621-8 du code monétaire et financier et de son règlement général, notamment de ses articles 212-31 à 212-33, l'Autorité des marchés financiers a apposé le visa n° 19-560 en date du 4 décembre 2019 sur le présent Deuxième Supplément au Prospectus de Base. Ce Deuxième Supplément a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa, conformément aux dispositions de l'article L. 621-8-1-I du code monétaire et financier, a été attribué après que l'AMF a vérifié que le document est complet et compréhensible et que les informations qu'il contient sont cohérentes. Il n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Conformément à l'article 212-32 du règlement général de l'AMF, toute émission ou admission de titres réalisée sur la base du Prospectus de Base, tel que complété par le Deuxième Supplément donnera lieu à la publication de conditions définitives.